

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 28 NOVEMBRE 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, JEUDI 28 NOVEMBRE À VINGT ET UNE HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Mme Martine COUET, M. Claude JOUSSE, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Dominique COLIN, Mme Sandrine DEMAYA, Mme Nicole GUYON, Mme Lydia DESBOIS, Mme Valérie MUSSARD, M. Cyrille OLLIVIER.
<u>Absents-excuses</u>	Mme Christelle CORVAISIER donne procuration à Mme LE DRÉAU M. Miguel FIMIEZ
<u>Absente</u>	Mme Hélène BARRÉ
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme Lydia DESBOIS

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 5 novembre 2019
- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour

1. Achat du fonds de commerce L'Envolée
2. Validation du prix des encarts publicitaires pour le Voivrais
3. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 novembre 2019

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 5 novembre 2019 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Achat du fonds de commerce L'Envolée

Délibération DE01-28112019

Après l'examen de plusieurs hypothèses, il a été décidé, concernant le multi-services « l'envolée » situé sur la commune de Voivres-lès-le Mans, que la commune attendait le dépôt du dossier de demande de liquidation judiciaire par M. et Mme LECLANT. Cette démarche une fois faite, la commune ferait une proposition de rachat de ce fonds de commerce au liquidateur. Ce commerce sera proposé à la location avec option d'achat. M. GRAVIER et Mme CHATAILLIER sont fortement intéressés par ce commerce et se proposent de démarrer le plus rapidement possible.

Dans un premier temps le commerce demeure au même emplacement 17 rue de la mairie. Un transfert est envisagé 6 place de l'église une fois que les travaux seront réalisés.

En ce qui concerne le loyer du commerce, il demeure pour l'instant inchangé, à savoir 361,69€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette délibération.

2. Validation du prix des encarts publicitaires pour le Voivrais

Délibération DE02-28112019

Madame LE DRÉAU, adjointe, rappelle les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal :

- Huitième de page : 38,00 euros
- Quart de page : 61,00 euros
- Demi-page : 107,00 euros
- Page : 152,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de maintenir ces tarifs.

3. Validation du loyer 6 Place de l'Église

Délibération DE03-28112019

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le montant du loyer du logement 6 place de l'Église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de fixer à partir de janvier 2020 le montant du loyer à 200,00 euros tant que celui-ci n'a qu'une fonction de logement.

Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22h00.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 28 novembre 2019 :

Mme Hélène BARRÉ	M. Dominique COLIN	Mme Christelle CORVAISIER	Mme Martine COUET
Absente			
Mme Sandrine DEMAYA	Mme Lydia DESBOIS	M. Miguel FIMIEZ	Mme Nicole GUYON
	Absente excusée	Absent excusé	
M. Claude JOUSSE	Mme Sylvie LE DRÉAU	Mme Valérie MUSSARD	M. Cyrille OLLIVIER